

	DOCUMENT	DOC
	SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE 2026-2028	Version : 1 30/06/2026 Page : 1 / 2

Préambule

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (ADPEP 45), par sa structuration et ses activités en faveur des personnes en situation de handicap, dépend de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en ce qui concerne ses services de communication au public en ligne.

Les services de communication au public en ligne de l'ADPEP 45 comprennent actuellement un site Internet, des comptes sur différents médias sociaux (Indeed, Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube, WhatsApp et X) et un affichage dynamique au sein de certains établissements, services et dispositifs.

Le présent schéma a pour but de tracer les grandes orientations des 3 années à venir pour améliorer l'accessibilité de ces services aux personnes en situation de handicap.

1- Mobilisation

L'ADPEP 45 a l'ambition de mobiliser l'ensemble de son réseau à cette logique d'accessibilité de ces contenus en se dotant d'un budget annuel dédié d'environ 1 500 euros modulable en fonction du plan d'actions annuel.

Il sera demandé à certains services de contribuer à cette mobilisation avec les compétences plus particulières qu'ils peuvent apporter :

- le service support Communication et événementiel pour la priorisation, la mise en place et le suivi technique des outils d'accessibilité,
- le service support Ressources humaines pour l'actualisation des fiches de fonctions et des fiches de postes lorsque cela est nécessaire,
- les services de PLA'NET pour l'adaptation d'outils existants, l'élaboration d'une veille sur les nouvelles technologies et l'évaluation des nouveaux outils mis en place.

➤ Référent accessibilité numérique

Le Référent accessibilité numérique de l'ADPEP 45 est le Chargé de communication et événementiel.

Il aura pour mission :

- de veiller à la bonne conduite du présent schéma en proposant à la Commission Communication un plan d'actions annuel et en dressant le bilan des actions menées,
- d'établir un tableau d'accessibilisation des supports de communication pour suivre la progression,
- d'animer le réseau de l'ADPEP 45 pour développer la connaissance sur l'accessibilité numérique et l'intégration de cette logique dans les différents appels d'offres,
- de rechercher des prestataires et partenaires pour développer le plan d'actions annuel,
- de répondre aux demandes émanant du grand public.

Il est joignable par message électronique à l'adresse communication@pep45.asso.fr ou par téléphone au numéro 02 38 62 91 11.

	DOCUMENT	DOC
	SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE 2026-2028	Version : 1 30/06/2026 Page : 2 / 2

2- Formation

➤ Pour progresser dans la mise en conformité des supports de communication

Les salariés contributeurs aux travaux de communication de l'ADPEP 45 seront formés à l'élaboration de contenus adaptés aux différentes formes de handicap :

- bonnes pratiques de rédaction, de structuration et de présentation,
- règles d'écriture en FALC (facile à lire et à comprendre),
- techniques de description des photographies et de sous-titrage des contenus audiovisuels,
- etc.

➤ Pour faciliter l'utilisation des outils d'accessibilité

Les salariés en contact direct avec les personnes accompagnées dans les établissements, services et dispositifs de l'ADPEP 45 seront quant à eux sensibilisés aux outils mis en place afin qu'ils puissent relayer et expliquer si besoin les modes de fonctionnement.

3- Évolution permanente

L'ADPEP 45 mettra en œuvre une évaluation de ses outils de communication au public en ligne en 3 niveaux :

- à l'aide de tests par les personnes qu'elle accompagne dans ses établissements, services et dispositifs et qui seront invités à faire part de leur « expérience utilisateur » sur chaque projet de communication, et plus particulièrement sur le site Internet et l'affichage dynamique, lors de groupes de travail spécifiques,
- à l'aide des messageries électroniques, formulaires, etc. que chaque utilisateur sans lien avec l'association pourra utiliser pour faire ses retours et proposer des améliorations,
- à l'aide de missions d'audits qui pourront être commandés à des prestataires extérieurs de manière exceptionnelle.

L'ensemble des évaluations est présenté à la Commission Communication de l'ADPEP 45 pour qu'elle puisse décider des actions correctives à engager.